

Schweizer. Unteroffizierstage = Journées suisses de Sous-officiers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **8 (1932-1933)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

réparti dans les sections par l'emploi du plus efficace moyen: manifester intensément pour encourager le sous-officier. Le recrutement dans les écoles de sous-officiers et dans les écoles de recrues ne rend pas ce qu'on attend de lui, car ces jeunes-gens sont encore trop jeunes pour reconnaître la valeur de l'action hors service et aussi parce qu'ils sont trop sollicités d'autre part par le sport et d'autres organisations.

9 et 10) Le travail le plus précieux peut-être de la conférence des présidents consistait en la *démonstration des installations pour les concours d'obstacles et de lancement de grenades des JSSO*. La section d'Olten avait fait construire, avec la protection financière des autorités de la ville, deux installations qui remplissaient complètement les conditions à quelques petits détails près. Le major Krügel, de Travers (course d'obstacles), et le major Jasinski, de Soleure (lancement de grenades à main) comme chefs des jurys correspondants à Genève, orientèrent en parfaite connaissance du sujet sur les points à considérer pour la construction de ces installations et, concernant l'exécution pratique de ces deux concours, donnèrent d'utiles indications avec la collaboration de grenadiers et de coureurs d'Olten. Nous devons constater ici que le champ de lancement de grenades, comme la piste d'obstacles demanderont des concurrents de sérieux efforts, qu'ils ne seront à même de supporter qu'après un entraînement régulier, autant il est vrai que le meilleur athlète se réserverait bien des surprises s'il ne suivait pas ce principe. La puissante volonté des directions de sections d'accomplir à Genève des performances de valeur a été prouvée par la démonstration d'Olten. A cette occasion, nous remercions sincèrement les deux chefs de jury pour leur travail intensif au service de notre cause.

11) Sous *divers*, le président central oriente sur les événements précédant la nouvelle et décisive ordonnance du D. M. F. concernant nos sections de tir. Il recommande aux comités de section, comme matériel d'instruction, l'emploi du manuel Amez-Droz, de l'aide-mémoire pour concours d'exercices de marche et de la brochure Jasinski sur la lecture de la carte.

Le fourrier Glauser, de Neuchâtel, demande des renseignements sur les raisons qui ont incité le rédacteur du « Soldat Suisse » à publier deux articles de « fourriers ». Les explications de ce dernier, qui sont corroborées par l'article s'y rapportant dans le dernier numéro, sont acceptées sans discussion.

A l'occasion du déjeuner de Dimanche, les autorités communales de la ville d'Olten rendirent aux sous-officiers suisses un salut chaleureux, tandis que 30 exécutants de la Société de Sous-officiers d'Olten s'entendirent fort bien à créer une atmosphère de joie par leurs brillantes productions. Camarades d'Olten, grand merci pour votre organisation exemplaire, en tous points profitable, de cette Conférence des Présidents fertile en enseignements.

M.

Amicaux débats

Sur la base des nouvelles décisions du D.M.F. concernant les sections de tir de nos sociétés de sous-officiers, notre Comité central avait proposé à celui de la Société suisse des Carabiniers un entretien commun qui obtint un plein succès. La réunion eut lieu le 6 mai à Zurich. La Société suisse des Carabiniers était représentée par M. le colonel Schweighauser, de Berne, comme président, par M. E. Heiniger, d'Aarau, comme secrétaire, et par M. F. Kindlimann, de Küsnacht-Zch., comme caissier. L'A.S.S.O. avait délégué le président central Weisshaupt, le vice-président Maridor et le secrétaire central Möckli.

La discussion fut marquée des deux côtés par un esprit conciliant et par la volonté de travailler, comme sociétés nationales, à un but commun la main dans la main et de nouer amicalement et réciproquement des relations cordiales. En ce qui concerne l'application de la nouvelle ordonnance, un accord complet est intervenu et, d'un côté comme de l'autre, des conceptions erronées furent redressées. A cette occasion, on constata aussi que les trop zélés correspondants des milieux de sous-officiers aux journaux quotidiens devraient dans leurs écrits s'en tenir uniquement à l'affaire de leur section. En ce qui concerne les pourparlers dans le sein de l'Association, ainsi que les rapports avec d'autres associations nationales, la première orientera elle-même pour autant qu'elle le jugera nécessaire. Elle sera de cette façon délivrée du peu agréable devoir de corriger ce qui aura été brouillé dans les rapports avec d'autres associations par ceux qui n'auraient pas été appelés à s'occuper de la chose. Le Comité central donnera prochainement aux sociétés de sous-officiers avec sections de tir des instructions dont nous espérons une rigoureuse observation étant donné notre vif désir de travailler, aux côtés de la Société suisse des Carabiniers, au développement des forces défensives du pays.

M.



14, 15, 16 et 17 juillet 1933

Nous donnons ici connaissance d'une lettre du Comité d'organisation aux sections éloignées concernant le remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement aux JSSO:

Au Comité de la Section de
de l'Association suisse de Sous-Officiers.

Chers Camarades,

Conformément à la promesse faite par nos délégués à l'assemblée de Rorschach, nous avons étudié la possibilité de rembourser aux sections éloignées une partie de leurs frais de voyage.

Nous avons décidé de rétrocéder les frais du billet de chemin-de-fer dépassant seize francs (fr. 16.—) et comprenant: billet demi-tarif, 3^{me} classe, aller et retour, y compris la surtaxe pour trains directs. Toutefois, seuls des membres de votre section porteurs d'une carte de fête à fr. 15.— et participant à un concours au minimum, bénéficieront de cette facilité.

La somme totale à vous rétrocéder sera déduite au moment du paiement des inscriptions et cartes de fête.

La station de chemin-de-fer de départ prise en considération sera celle de la localité (éventuellement la plus rapprochée) du siège de la section, suivant liste publiée et mise à jour parue dans le dernier rapport du Comité central. La station prise en considération pour votre section est et la bonification se monte à par participant.

Nous regrettons que notre situation financière ne nous permette pas d'être plus généreux. Nous avons, en effet, encore environ fr. 25,000.— de subventions bénévoles à trouver pour équilibrer notre budget général.

Nous espérons que notre décision vous engagera à venir nombreux à Genève la 14—17 juillet prochains.

Nous restons dans cette attente et veuillez agréer, chers camarades, nos salutations patriotiques et cordiales.

Pour le Comité d'organisation:

Le président:

Le secrétaire:

* * *

Wir geben Kenntnis von einer Zuschrift des Organisationskomitees an die weitentfernten Sektionen bezüglich der Rückvergütung eines Teils der Reisekosten für die SUT:

An den Vorstand der Sektion
des Schweiz. Unteroffiziers-Verbandes.

Sehr geschätzte Kameraden!

Wir haben gemäß dem seinerzeit von unsern Delegierten in Rorschach gegebenen Versprechen geprüft, in welcher Weise wir den weitentlegenen Sektionen bezüglich der Reisekosten für die Schweiz. Unteroffizierstage entgegenkommen können.

In unserer letzten Sitzung konnte beschlossen werden, den Sektionen den über Fr. 16.— hinausgehenden Reisekostenbetrag zu vergüten. In Berechnung kommt Billett halber Taxe, 3. Klasse, hin und zurück, inbegriffen Schnellzugzuschläge. Die Reisekosten werden von der Station des Sitzes der Sektion (gegebenenfalls von der nächstgelegenen) bis Genf gerechnet, unter Zugrundelegung der bereinigten, im letzten Bericht des Zentralvorstandes erschienenen Liste der Sektionen.

Die für Ihre Sektion in Betracht kommende Station ist somit und die Vergütung stellt sich für den Konkurrenten auf Fr.

Es wird ausdrücklich bemerkt, daß nur Inhaber einer Festkarte von Fr. 15.—, welche mindestens an einem Wettkampfe teilnehmen, Anrecht auf Vergütung haben.

Der Gesamtbetrag derselben kann bei Bezahlung der Festkarten und Einschreibgebühren in Abzug gebracht werden.

Wir bedauern, daß unsere Finanzlage es nicht gestattet, größere Zuweisungen zu machen; wir müssen noch zirka Fr. 25,000.— freiwillige Beiträge erhalten, um unsern Kostenvoranschlag auszugleichen.

Wir hoffen, daß unser Beschluß Sie trotzdem zu zahlreicher Teilnahme an den Unteroffizierstagen anregen wird, und entbieten Ihnen in dieser Erwartung unsere besten vaterländischen Grüße.

Für das Organisationskomitee:

Der Präsident:

Der Sekretär: